



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 23 février 2015**

Membres présents : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. Patrick HERBIN M. SERT Jean-Luc, M. LANFRAY François-Xavier, Mme BASTARD-ROSSET Gratiennne, M. Xavier POIZAT, Mme DUMAS Audrey, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. BOCHET-CADET André, Mme MOTEL Laurence, Mme MICHAUD Dominique, Mme Yvette GOLLINET.

A donné procuration : Mme Sylvana CUNEO à Mme Dominique MICHAUD.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2015.

2) Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François-Xavier LANFRAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

3) Conventions avec Teractem concernant l'extension de la zone artisanale du Vernay :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune avait mandaté la SED74, nouvellement dénommée Teractem, par délibération du 3/3/2010 pour mener les procédures d'aménagement de l'extension de la zone artisanale du Vernay (acquisitions foncières et assistance à l'aménagement de la ZA). La convention a été réécrite afin de prendre en compte le nouveau nom de l'entreprise et pour qu'elle soit approuvée par la nouvelle équipe municipale. Mme Le Maire présente les deux conventions proposées par Teractem ; l'une concerne une mission de coordination et de réalisation de toutes les opérations d'acquisitions foncières de la Commune, et la seconde porte sur les missions suivantes : l'établissement des dossiers de procédure d'urbanisme opérationnel, l'aménagement et l'équipement de la zone d'activités et la gestion des ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 abstentions et 1 voix « contre », décide d'approuver les deux conventions à passer avec Teractem et donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer ces documents.

Monsieur André BOCHET-CADET précise qu'il regrette qu'une étude de réalisation d'une gravière sur le site de la future zone artisanale du Vernay, avant la création de cette dernière, n'ait pas été décidée.

4) Fixation de la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) :

Pour assurer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le bon fonctionnement des temps d'activités périscolaires, les communes ont la possibilité de faire appel à des enseignants qui sont alors rémunérés en heures supplémentaires par la Commune suivant un barème propre à l'Education Nationale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le taux horaire maximum, qui s'élève par exemple à 24,28 € pour un professeur des écoles.

5) Approbation de la liste des marchés conclus en 2014 :

Conformément à la législation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile, sur la liste des marchés conclus l'année précédente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention, approuve cette liste qui est la suivante :

| Type du marché | Procédure | Montant € du marché | Objet du marché | Attributaire | Date attribution |
|--|--|---|--|---------------------------------------|--|
| Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT | | | | | |
| Travaux | Reconduction pour 1 an du marché passé sur appel d'offres ouvert | Marché à bons de commande mini 150 000 € /an - maxi 350 000 € /an | Aménagements ponctuels de voirie | Entreprise EUROVIA Alpes 74 POISY | Marché conclu le 06/05/2013 pour 4 ans - Reconduction expresse le 07/01/2014 |
| Marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT | | | | | |
| Services | Marché à procédure adaptée | 16 300 € HT | Mission de contrôle technique pour la réorganisation des bâtiments communaux | Bureau APAVE 74 METZ TESSY | 20/01/2014 |
| Services | Marché à procédure adaptée | 8 080 € HT | Mission de sécurité et santé au travail pour la réorganisation des bâtiments communaux | Bureau APAVE 74 METZ TESSY | 20/01/2014 |
| Services | Marché à procédure adaptée | 5 980 € HT | Etude géotechnique concernant le projet de réorganisation des bâtiments communaux | Bureau GEOTEC 74 POISY | 20/01/2014 |
| Travaux | Marché à procédure adaptée | 64 991,22 € HT | Sécurisation des accès sur la RD16 | Entreprise EUROVIA Alpes 74 POISY | 29/08/2014 |
| Travaux | Marché à procédure adaptée | 42 499,90 € HT | Renouvellement du réseau d'eau potable de Bélossier | Entreprise Gramari SAS 74 PASSY | 23/09/2014 |
| Travaux | Marché à procédure adaptée | 79 912,82 € HT | Renouvellement du réseau d'eau potable du Crêt du Faux | Entreprise EHTP 74 ST MARTIN BELLEVUE | 22/12/2014 |

6) Approbation du nouveau règlement d'utilisation de la salle communale :

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ALEX, le 27 février 2015

Le Maire

Catherine HAUETER

